



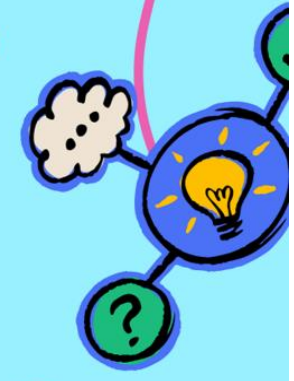
2026-2027

RÉPERTOIRE

DE COURS



**LA FORMATION SYNDICALE:
UN ATOUT POUR UN
MONDE MEILLEUR**





Le triangle qui compose le logo de la formation représente la base solide sur laquelle nous voulons bâtir notre action syndicale. Sa forme, légèrement incurvée, fait référence aux méthodes de formation des adultes. C'est un mouvement qui implique la participation de tous et de toutes. Le dégradé de couleur illustre la transformation que cela suscite dans nos actions syndicales.

**Produit par le Service de la formation du
Syndicat canadien de la fonction publique – division du Québec (SCFP - Québec)**

Dernière mise à jour : mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP, UNE TRADITION AU CŒUR DE NOTRE VIE SYNDICALE	5
DEUX CONCEPTS DE COURS OFFERTS PAR LE SCFP	6
COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES	12
Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux	13
Introduction au travail des personnes dirigeantes syndicales	14
Le rôle des secrétaires archivistes	15
Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics	16
Leadership	17
Procédures d'assemblée	18
COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE	19
La déléguée et le délégué syndical	20
Communication et la prise de parole dans nos syndicats	21
S'outiller pour la résolution de conflits	22
Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation	23
Le RREGOP – le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	24
Équité, diversité et inclusion en contexte syndical	25
Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical	26
Féminisme intersectionnel et syndicalisme	27
L'action politique – un outil d'action syndicale	28
COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS	29
La négociation collective	30

Préparation à un conflit (juridiction provinciale et fédérale)	31
L'appui aux négociations	32
Le dossier du grief	33
Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance	34
Les droits parentaux	35
Introduction aux avantages sociaux – retraite et assurances	36
L'administration et la négociation de nos régimes de retraite	37
Le travail des membres de comités	38
COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	39
Introduction à la santé et sécurité du travail (juridiction provinciale et fédérale)	40
Le travail syndical en prévention	41
Enquête d'accident	42
Réclamation à la CNESST	43
Contestation à la CNESST	44
Alerte aux décibels	45
Violence conjugale – prévenir, intervenir et agir en milieu de travail	46
Harcèlement psychologique – prévention et indemnisation (juridiction provinciale)	47
Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail – prévention et indemnisation (juridiction fédérale)	48
L'assignation temporaire et la réadaptation	49
COURS À L'INTENTION DES MEMBRES	50
Mon syndicat	51
Prendre en main sa retraite	52
GUIDE À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS ET PRIORITÉS EN FORMATION	53

LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP, UNE TRADITION AU CŒUR DE NOTRE VIE SYNDICALE

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) vous présente le répertoire des cours offerts à tous ses membres au Québec. Avec plus de 143 000 membres au Québec, le SCFP est présent partout. Il regroupe des travailleuses et des travailleurs dans plusieurs domaines des secteurs public, parapublic et privé.

- Affaires sociales ;
- Communications ;
- Éducation ;
- Énergie ;
- Municipal ;
- Mixte ;
- Sociétés d'État et organismes publics québécois ;
- Transport aérien
- Transport terrestre ;
- Universitaire ;
- Transport maritime ;
- Incendie.

Rappelons que, depuis sa fondation en 1963, le SCFP-Québec s'est toujours préoccupé de la formation de ses membres. Dans la seconde moitié des années 70, un changement majeur a transformé la façon de dispenser la formation à ses membres : confier à ses militants et militantes la grande responsabilité de transmettre les valeurs de partage et de solidarité qui caractérisent le mouvement syndical.

Cette formule a été développée par la FTQ, appuyée par ses syndicats affiliés. Le SCFP-Québec a été un des principaux artisans de cette nouvelle approche de la formation. Depuis lors, la formation syndicale telle qu'elle est assurée aujourd'hui est un trait caractéristique du SCFP-Québec.

Cette démocratisation de la formation syndicale a porté ses fruits. La formation est au cœur des revendications du SCFP-Québec. Elle est un agent de transformation des milieux de travail. La formation permet d'identifier les problèmes vécus par les

membres, de formuler leurs espoirs et de donner un sens à l'action syndicale. La formation rend également les dirigeantes et les dirigeants plus confiants dans l'accomplissement de leurs tâches syndicales et leur donne des outils pour défendre adéquatement leurs membres et négocier de meilleures conditions de travail.

La formation a contribué sans contredit à l'essor du SCFP, au développement de son expertise dans plusieurs domaines des relations de travail, aux droits de la personne, à la condition féminine, à l'organisation du travail, aux luttes contre la privatisation et la sous-traitance, à la santé et la sécurité du travail et à la mobilisation des membres en général.

La formation, un outil pour nous aider à comprendre les nouveaux enjeux

La formation offerte par le SCFP-Québec est flexible et s'adapte aux nouvelles problématiques vécues par les membres. Elle aide à comprendre les nouvelles stratégies des employeurs, à élaborer des plans d'action face aux menaces de privatisation, aux réorganisations du travail, à comprendre les nouvelles lois, à développer de nouvelles habiletés et à assumer les différentes responsabilités syndicales de façon compétente et efficace. La formation syndicale occupe tous les terrains où les militantes et militants doivent s'affirmer.

La formation syndicale ou acquérir les moyens de s'organiser dans nos propres rangs

Participer à une session de formation syndicale au SCFP-Québec, c'est vivre une expérience de solidarité entre personnes qui partagent les mêmes problèmes et les mêmes aspirations. L'échange entre les participantes et participants devient ainsi une

source d'apprentissage et suscite chez eux le goût de l'action.

Suivre une formation au SCFP-Québec, c'est d'abord et avant s'impliquer dans une vie syndicale inspirée par l'action collective de ses membres. C'est trouver ensemble des moyens pour résoudre les problèmes rencontrés dans les différents milieux de travail en faisant appel à l'expérience de l'ensemble du groupe. C'est apprendre à se doter d'un fonctionnement syndical qui fait appel à la même énergie que celle déployée lors de la fondation d'un syndicat, d'une grève ou de moyens de pression.

Cette façon d'envisager la vie syndicale s'exprime par un énoncé de politique du SCFP qui s'intitule *S'organiser dans nos propres rangs*. La formation syndicale au SCFP est un outil privilégié pour réaliser concrètement cet énoncé de politique.

Des sections locales autonomes, actives et dynamiques se doivent de réfléchir à leur fonctionnement interne et n'hésitent pas à s'outiller pour y parvenir. La formation permet d'atteindre cet objectif.

DEUX CONCEPTS DE COURS OFFERTS PAR LE SCFP

Les cours au programme

Annuellement, notre service contacte les sections locales pour s'enquérir de leurs besoins en matière de formation, puis élabore un programme en fonction des besoins exprimés. Ce sont les cours que l'on retrouve dans le programme annuel de formation.

Les cours hors programme - disponibles uniquement sur demande

Ce sont des cours organisés spécifiquement pour les officiers et les officières d'une section locale ou pour ses membres. Seuls les cours dont la formule exige qu'ils soient donnés hors programme peuvent être demandés. Il s'agit des cours suivants :

- *Prendre en main sa retraite*
- *Mon syndicat*
- *Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux*
- *Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux*
- *Préparation à un conflit*
- *Appui aux négociations*

Prenez note que certaines conditions s'appliquent pour l'organisation d'un cours hors programme. Veuillez contacter le Service de la formation pour obtenir plus d'information à ce sujet.

Comment s'inscrire ?

Toutes les inscriptions se font en ligne sur le site du SCFP – Québec, à l'onglet *Formation*. Lors de l'inscription, si le cours soit complet, vous pouvez décider de vous inscrire sur la liste d'attente. Lorsque des annulations surviennent, les personnes sur la liste d'attente sont contactées en priorité pour leur offrir les places disponibles. Par ailleurs, s'il y a suffisamment de personnes sur la liste d'attente pour constituer un groupe additionnel, il est possible que le Service de la formation ouvre une nouvelle session.

L'horaire

L'horaire régulier des cours est de 9h00 à 17h00, à moins d'avis contraire.

L'endroit et le matériel

Les détails concernant le lieu de la formation, ainsi que le matériel requis sont communiqués aux participantes et aux participants lorsque nous leur confirmons la tenue du cours. La confirmation est envoyée au plus tard deux semaines avant la première journée de la formation.

Cours subventionnés par le Fonds de solidarité FTQ

Certaines formations sont subventionnées par le Fonds de solidarité FTQ. Lors de ces activités, les frais encourus par les participantes et les participants pour assister

sont en partie pris en charge par le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ selon la politique de remboursement suivante.



Règle applicable aux demandes de remboursement des dépenses pour les activités financées par le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ (2026)

Toute demande de remboursement de dépenses doit être adéquatement supportée par des pièces justificatives, soit une facture fournissant les détails de la dépense, ainsi qu'une preuve de paiement, à l'exception des *per diem* et du kilométrage. Pour les activités des comités d'investissement FLS (CIC), une copie de l'avis de convocation doit être fournie avec la réclamation.

À l'exception du salaire perdu, aucune autre allocation et/ou remboursement de dépenses (hébergement, repas, transport ou autre) ne sera accordés pour les activités en mode virtuel.

Lorsque des frais sont assumés directement par le Fonds (repas, hébergement, etc.), ceux-ci ne pourront faire l'objet d'une réclamation. De plus, aucun salaire ne sera remboursé pour les employés salariés du Fonds et son réseau, de la FTQ ou d'un de ses affiliés (permanents ou conseillers) de même que pour les personnes retraitées.

REMBOURSEMENT DE SALAIRE

- **Personnes participantes** aux activités autorisées par le CFÉ : salaire perdu (incluant avantages sociaux) remboursé à 75 % uniquement au syndicat (ou au Conseil régional).
- **Personnes formatrices** qui animent des activités de formation autorisées ainsi que **militant.e.s FTQ siégeant sur un comité d'investissement d'un fonds local de solidarité FTQ (FLS)** : salaire perdu (incluant avantages sociaux) remboursé à 100 % uniquement au syndicat (ou au Conseil régional).
- **Salaire perdu** : Salaire correspondant à la rémunération perdue selon l'horaire normal de travail de la personne participante (excluant les heures supplémentaires). Les avantages sociaux peuvent être inclus et doivent être validés par la personne responsable syndicale ou par une facture du syndicat.

TRANSPORT

- **Déplacements indemnisés** au taux de 0,69 \$/km.
- Utilisation de l'application *Google Map* selon le **chemin le plus court** entre le domicile de la personne participante et le lieu de l'activité.
- Frais pour le transport en **taxi**, en **train**, en **métro** et en **autobus** remboursés sur présentation d'un reçu et preuve de paiement.
- Le Fonds encourage le **transport collectif** et le **covoiturage** dans la mesure du possible.
- **Coût des billets d'avion défrayé** si ce mode de transport réduit les coûts totaux (hébergement, kilométrage, repas et salaire) et/ou si la personne participante habite à plus de 1 200 km aller-retour du lieu de l'activité.

ALLOCATION DE REPAS

- Le montant alloué pour les dépenses liées à un repas (aucune boisson alcoolisée ne sera remboursée) comprend les taxes, le pourboire et les frais de livraison. Le pourboire maximum est de 15 %.
- Lorsque le repas n'est pas déjà fourni, les **personnes participantes** ont droit à un remboursement, sans pièce justificative, sous forme de **per diem**, évoluant **selon les taux suivants** :
 - Déjeuner : 22 \$
 - Dîner : 33 \$
 - Souper : 42 \$
- Si la personne habite à **plus de 150 km** du lieu de l'activité, elle aura droit de réclamer des repas supplémentaires lors de ses déplacements avant ou après l'activité (ex. : un souper sur le chemin du retour).

HÉBERGEMENT		
Durée de l'activité	Distance pour un aller-retour	Nombre de nuitées permises
1 journée	Entre 301 et 600 km	1
	Plus de 600 km	2
2 journées consécutives	Entre 200 et 300 km	1
	Entre 301 et 600 km	2
	Plus de 600 km	3
3 journées consécutives	Entre 200 et 300 km	2
	Entre 301 et 600 km	3
	Plus de 600 km	4
4 journées consécutives	Entre 200 et 300 km	3
	Entre 301 et 600 km	4
	Plus de 600 km	5
5 journées consécutives	Entre 200 et 300 km	4
	Entre 301 et 600 km	5
	Plus de 600 km	6

• **Coût de séjour à l'hôtel** (sur le chemin de l'aller et/ou du retour) si le domicile est à **plus de 900 km aller-retour** du lieu de formation (chambre standard jusqu'à concurrence de 300 \$/nuit, taxes incluses).

PROCÉDURE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU SALAIRE ET DES DÉPENSES
<ul style="list-style-type: none"> • NOTE IMPORTANTE : VEUILLEZ PRIORISER LA FACTURATION DE LA PART DE VOTRE SECTION LOCALE OU ORGANISATION SYNDICALE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT, DANS LA MESURE DU POSSIBLE • En présentant une facture détaillée au CFÉ (voir exemple) : le syndicat produit une facture détaillée et l'envoi par courriel. Les éléments suivants doivent figurer sur la facture pour chaque personne participante : <ul style="list-style-type: none"> • Titre et date de l'activité • Nom, prénom et adresse complète • Date des journées réclamées et nombre d'heures perdues • Taux horaire normal (incluant les avantages sociaux) • Détail des dépenses personnelles (transport, repas, hébergement) • En utilisant le formulaire électronique de remboursement du CFÉ : la personne identifiée comme responsable ayant reçu le formulaire du CFÉ doit le remplir et le renvoyer par courriel, avec une image de toutes les pièces justificatives. • Dans le but de limiter les délais et les risques de fraude, tous les remboursements se font par dépôt direct seulement. • Personne responsable syndicale : Personne autorisée par la structure syndicale apte à valider les informations relatives aux remboursements (ex. président.e, secrétaire trésorier.ère ou personne mandatée par le syndicat). • Adresse à utiliser pour le remboursement : remboursement_CFE@fondstq.com

PERSONNE-RESSOURCE
<p>Pour toute question concernant l'interprétation de cette Politique ou pour faire une réclamation, veuillez contacter le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ en utilisant l'adresse courriel remboursement_CFE@fondstq.com ou par téléphone au 514-383-2599, poste 5840.</p>

ATTENTION : LES INFORMATIONS INDIQUÉES EN ROUGE SONT NÉCESSAIRES AU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Syndicat XYZ

Section locale 1234

4321, rue du Syndicat
St-Solaire, QC, C3B 2A1
Téléphone : 418-231-4756

Adresse du syndicat

FACTURE

Date et numéro de la facture

FACTURE N° 001
DATE : 2/4/2026

À l'attention de :
Fonds de solidarité FTQ
Centre de formation économique
545, boul. Crémazie Est, bureau 200
Montréal, QC, H2M 2W4
514-383-8383

Calcul du salaire remboursable

Date, titre de l'activité et nom du participant

Description	Quantité	Taux	Sous-total	Taux de remboursement	Total
2026-02-15 Introduction aux avantages sociaux : Poitras, Pierre					
Salaire :	8	37,20 \$		<input checked="" type="checkbox"/> Participant (75 %) <input type="checkbox"/> Formateur ou FLS (100 %)	223,20 \$
Perdiem déjeuner :	1	23,00 \$	23,00 \$		23,00 \$
Kilométrage :	50	0,69 \$	34,50 \$		34,50 \$
2026-03-21 CIC Arthabaska : Giroux, Ginette					
Salaire :	8	37,20 \$		<input type="checkbox"/> Participant (75 %) <input checked="" type="checkbox"/> Formateur ou FLS (100 %)	297,60 \$
Perdiem diner :	1	33,00 \$	33,00 \$		33,00 \$
Kilométrage :	47	0,69 \$	32,43 \$		32,43 \$
GRAND TOTAL :					643,72 \$

Pièces justificatives en annexe.

Coordonnées de la personne responsable de la facturation

Pour toute question relative à cette facture, veuillez contacter [Nom, numéro de téléphone, courriel]

Avec nos remerciements !

Activité ou formation suivies _____

Participation à titre de : Formateur-trice Participant-e FLS

Date _____ Lieu _____

Faire parvenir le formulaire à l'adresse : remboursement_CFE@fondstfq.com

Consentement Loi sur la protection des renseignements personnels

Afin de traiter et d'exécuter les demandes de remboursement du salaire et des dépenses, le Fonds de solidarité FTQ (le « Fonds ») doit recueillir, utiliser, communiquer et traiter vos renseignements personnels. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter l'Avis relatif à la protection des renseignements personnels du Fonds, disponible sur notre site web.

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PERSONNE PARTICIPANTE

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____ Appartement _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____
 Cellulaire _____ Courriel _____
 Nom de l'employeur _____
 Nom du syndicat _____ Section locale _____
 Adresse complète du syndicat local _____

Instructions de remboursement :

Salaire : le salaire est toujours remboursé au syndicat à 75%, à l'exception des activités FLS qui le sont à 100%

Repas, hébergement, kilométrage et autres transports : Syndicat Participant-e

SECTION 2 INFORMATION SALARIALE

Date(s) de l'absence			Nombre de jour(s) d'absence	Nombre d'heures par jour	Taux horaire incluant les avantages sociaux
Jour	Mois	Année			

SECTION 3 PER DIEM POUR LES REPAS (s'ils ne sont pas assumés sur place par le Fonds)

Dates						
Déjeuner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dîner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souper	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Inscrire les dates et cocher les cases pertinentes pour les per diem, le cas échéant.
 Pour connaître votre admissibilité et les montants maximaux autorisés pour chacun des repas, se référer à la règle applicable.

SECTION 4 FRAIS D'HÉBERGEMENT

Hébergement : Oui Non Si oui, **inclure tous les reçus.**
 À noter : seul le montant de la nuitée est assumé par le Fonds.
 Le Fonds rembourse les coûts d'une chambre standard, se référer à la règle applicable.

SECTION 5 FRAIS DE TRANSPORT

J'ai covoituré ? Oui Non Avec ma voiture ? Oui Non Avec qui ? _____
 Adresse de départ _____
 Distance parcourue en kilométrage (aller/retour) _____ km
 Stationnement ? Oui Non Si oui, **inclure tous les reçus.**
 Autre moyen de transport _____
 Inscrire les détails et **inclure tous les reçus**, le cas échéant.

SECTION 6 SIGNATURES MANUSCRITES OU ÉLECTRONIQUES OBLIGATOIRES

Participant-e _____ Date _____
 Président-e de la section locale _____ Date _____

Si la personne participante est également la personne présidente de la section locale, cette dernière doit signer à titre de personne participante et faire signer un autre membre de l'exécutif syndical (ex. : la personne trésorière).

Cours subventionnés par la CNESST

La CNESST offre également une subvention pour certaines formations en santé et en sécurité du travail. La liste des cours subventionnés est déterminée par la CNESST. Ils portent essentiellement sur la

prévention, ainsi que sur quelques problématiques identifiées comme étant prioritaires par la CNESST.

Lors ces formations, la CNESST rembourse le salaire des participantes et des participants en fonction de leur taux horaire. Ce taux ne comprend toutefois ni les primes, ni les bénéfices, ni les vacances, ni aucun autre avantage de quelque nature que ce soit.



PROGRAMME DE FORMATION SYNDICALE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

JE M'INSCRIS

Titre du cours : _____
Date(s) : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____
Numéro et rue Ville

TÉLÉPHONE : _____
Code postal Cellulaire Travail

EMPLOYEUR : _____

TITRE D'EMPLOI : _____

SYNDICAT : _____ SECTION LOCALE : _____

FONCTION SYNDICALE : _____

JE CONFIRME MON SALAIRE PERDU...

Je, soussigné-e, confirme que ma participation à cette session de formation entraîne une perte de salaire et que l'évaluation faite ci-dessous est conforme à mon salaire perdu :

DATE	TAUX HORAIRE*	NOMBRE D'HEURES PERDUES	TOTAL
			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
*Ce taux ne comprend ni prime, ni bénéfice, ni vacances, ni autre avantage de quelque nature que ce soit.		SALAIRE PERDU :	0,00 \$

SIGNATURE

DATE

Signature du responsable du cours

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

- *Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux*
- *Introduction au travail des personnes dirigeantes syndicales*
- *Le rôle des secrétaires archivistes*
- *Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndicats*
- *Leadership*
- *Procédures d'assemblée*

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux

Lorsque nous décidons de nous impliquer dans la vie collective de notre syndicat, la majorité d'entre nous le fait avec beaucoup de bonne volonté et plein de projets. Mais avec très peu de connaissances pratiques sur la tâche qui nous attend et sur les responsabilités que nous aurons à assumer. En élisant les personnes qui dirigeront leur section locale, nos membres s'attendent à ce que nous comprenions nos fonctions et que nous maîtrisions les dossiers qui seront les nôtres. Pour cela, il faut que nous nous dotions de méthodes de travail et de prise de décision qui nous permettent de remplir les mandats qui nous sont confiés par l'assemblée générale.

Cette formation vise donc à favoriser la réflexion et la discussion entre les membres du comité exécutif d'une section locale afin qu'ils puissent développer une meilleure compréhension de leurs rôles respectifs. Elle permet également de leur apporter des connaissances pratiques assurant la bonne marche des affaires d'un syndicat.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre les différentes tâches et responsabilités propres à chacun des postes composant un comité exécutif ;
- Identifier les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de nos tâches syndicales, ainsi que les changements qui pourraient améliorer la situation ;
- Réfléchir aux caractéristiques propres à notre section locale et à l'approche de notre employeur ;
- Comprendre le fonctionnement de notre structure syndicale, ainsi que les liens qui existent entre ses différentes composantes ;
- Acquérir une méthode favorisant le travail en équipe et la prise de décision ;
- Se doter d'une méthode permettant de structurer nos réunions ;
- Se familiariser avec les principales règles de procédures d'assemblée ;
- Comprendre l'importance de nos différentes affiliations ;
- Élaborer un plan d'action et de travail.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants d'un même comité exécutif.

Il est recommandé de suivre cette formation à la suite d'une élection au sein du comité exécutif ou lors d'un renouvellement de mandat.

Ce cours n'est disponible que sur demande auprès du Service de la formation.

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

Introduction au travail des personnes dirigeantes syndicales

Être membre du comité exécutif d'une petite section locale n'est pas toujours simple. Les ressources, parfois limitées, ne permettent pas la réalisation de tous nos projets et les personnes qui désirent s'impliquer ne sont pas très nombreuses. Dans ce contexte, les tâches syndicales sont réparties entre quelques dirigeantes et dirigeants qui doivent mener de front plusieurs mandats.

Cette formation a été conçue dans le but de leur permettre de faire un survol des connaissances de base nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, en plus de leur apporter des outils qui les aideront à s'organiser efficacement.

Contenu et objectifs du cours

- Réfléchir à notre rôle de dirigeante et de dirigeant syndical ;
- Comprendre quelles sont les tâches en lien avec notre fonction syndicale ;
- Réfléchir à nos liens avec nos membres ;
- Comprendre la structure de notre section locale, ainsi que le rôle du SCFP et de la FTQ ;
- Se familiariser avec les étapes de la préparation d'une assemblée générale ;
- S'initier aux principales procédures d'assemblée ;
- Comprendre comment rédiger une proposition pour une assemblée générale ;
- Se familiariser avec les règles de trésorerie d'une section locale, ainsi que l'utilisation du grand-livre ;
- Comprendre ce qu'est une convention collective et acquérir de bonnes pratiques en matière de griefs ;
- Comprendre le rôle du syndicat en matière de santé et de sécurité du travail.

Durée du cours

Un total de deux jours, répartis selon vos besoins et vos disponibilités.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales de moins de 100 membres.

Ce cours n'est disponible que sur demande auprès du Service de la formation.

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

Le rôle des secrétaires archivistes

Bien que simple en apparence, la fonction de secrétaire archiviste est un engrenage important au sein d'une structure syndicale. Sans secrétaire archiviste, c'est l'histoire d'une section locale qui risque de disparaître. En effet, les archives d'un syndicat constituent sa mémoire. Les archives permettent également à la relève de se familiariser avec l'histoire et le fonctionnement de leur section locale. C'est notamment pour assurer la pérennité de la mémoire de leur syndicat que les secrétaires archivistes doivent acquérir des méthodes de travail rigoureuses.

La fonction de secrétaire archiviste comporte trois axes principaux : la tenue et la conservation des dossiers, les communications et la correspondance, ainsi que la protection des renseignements personnels.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre la structure d'une section locale, ainsi que celles du SCFP – Québec et du SCFP National ;
- S'initier à la prise en charge de l'organisation d'un bureau syndical ;
- Apprendre à planifier les activités d'une section locale ;
- S'initier aux méthodes de classement des documents et dossiers d'une section locale ;
- Comprendre l'importance d'établir un calendrier de conservation des documents ;
- Se familiariser avec le cadre légal applicable à la protection des renseignements personnels détenus par un syndicat ;
- Se familiariser avec les règles de convocation et de gestion des réunions et assemblées générales, qu'elles soient en présentiel ou en virtuel ;
- S'initier à une méthode de prise de notes efficace ;
- Apprendre à rédiger des procès-verbaux, des rapports et des compte-rendu ;
- Se sensibiliser à l'écriture épiciène.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux secrétaires archivistes de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics

S'occuper de la trésorerie d'un syndicat est une fonction exigeante, qui comporte plusieurs responsabilités. C'est pourquoi il est important de bien connaître les tâches spécifiques que cela implique, afin de les exercer conformément aux attentes des membres. Il ne faut jamais oublier que l'argent provenant des cotisations syndicales est un bien collectif qu'il faut administrer avec rigueur, dans le meilleur intérêt de la section locale et en conformité avec les lois qui régissent le fonctionnement d'un syndicat.

La tâche des personnes vérificatrices est également primordiale au sein d'une section locale. Leur responsabilité principale est de s'assurer que les documents comptables de leur syndicat sont tenus avec minutie. Elles doivent également vérifier l'exactitude des informations qui y sont enregistrées. C'est pourquoi, les personnes vérificatrices doivent comprendre les fonctions assumées par les personnes secrétaires-trésorières, en plus de cerner quel est leur rôle exact dans l'administration des finances d'une section locale.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre le rôle et les tâches des personnes secrétaires-trésorières et vérificatrices ;
- Prendre conscience que les finances d'une section locale doivent être gérées avec intégrité et transparence ;
- Se familiariser avec les différentes sources de revenus et les principaux postes de dépense d'une section locale ;
- S'initier aux notions essentielles en matière de trésorerie d'un syndicat ;
- Acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre le grand-livre, ainsi que les formulaires financiers exigés par le SCFP National ;
- Comprendre comment fonctionne le budget d'une section locale ;
- Réaliser l'importance de se constituer en personne morale afin de protéger les dirigeantes et les dirigeants d'une section locale.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux personnes secrétaires-trésorières et aux personnes vérificatrices de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

Leadership

Nous entendons de plus en plus parler de l'importance du leadership dans nos organisations, qu'elles soient politiques, sociales ou syndicales. Dans notre milieu, plusieurs prônent un leadership rassembleur, ouvert sur le monde et capable de tenir compte des réalités actuelles. Un leadership permettant d'augmenter l'efficacité de nos actions et permettant d'atteindre nos objectifs.

L'image que nous avons habituellement d'une ou d'un leader est celle d'une personne charismatique, capable de soulever les foules. Dans les faits, cette vision idéalisée ne correspond pas vraiment à la réalité. Il s'agit d'une situation d'exception. Le leadership n'est pas une qualité innée. Il est la combinaison de plusieurs facteurs qui peuvent être développés.

Cette formation a été conçue pour réfléchir à ce qu'est le leadership et à la manière dont il peut être exercé. Elle permet aussi aux participantes et aux participants de reconnaître les conditions et les habiletés permettant le développement d'un leadership syndical.

Contenu et objectifs du cours

- Définir ce qu'est le leadership ;
- Réfléchir aux différents styles de leadership ;
- Comprendre d'où provient le leadership ;
- Comprendre les compétences essentielles pour exercer du leadership ;
- Prendre conscience de l'importance d'avoir une vision et des stratégies qui mobilisent nos membres ;
- Identifier les conditions et les habiletés propres à un leadership syndical.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES PERSONNES DIRIGEANTES SYNDICALES

Procédures d'assemblée

La démocratie est l'une des valeurs fondamentales de nos instances syndicales. Pour qu'elle puisse s'incarner pleinement, il faut toutefois qu'il y ait des règles qui balisent les débats. Pour que chacune et chacun se sente libre d'exprimer son point de vue, des règles de procédure ont été adoptées pour garantir que ce droit soit respecté.

C'est aux dirigeantes et aux dirigeants des sections locales qu'il appartient de faire respecter la sérénité des assemblées délibérantes par l'application des règles de procédure. Puisqu'elles ont été établies pour instaurer un cadre ordonné aux débats, le fair-play est également de mise lors de nos instances. Il faut se rappeler que les règles de procédure existent pour aider les organisations syndicales à assurer des débats démocratiques et non pour les entraver.

Contenu et objectifs du cours

- Prendre conscience des principes de la démocratie syndicale ;
- Comprendre l'importance du fair-play dans l'application des règles de procédure ;
- Comprendre les principales règles de procédure applicables aux instances syndicales ;
- Développer les habilités nécessaires à la présidence d'une assemblée délibérante ;
- Acquérir une méthode pour présenter un rapport en assemblée ;
- Se familiariser avec les procédures d'élection ;
- Comprendre les règles particulières qui s'appliquent lors des congrès ;
- Se familiariser avec les bonnes pratiques pour intervenir au micro.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

- *La déléguée et le délégué syndical*
- *Communication et la prise de parole dans nos syndicats*
- *S'outiller pour la résolution de conflits*
- *Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation*
- *Le RREGOP*
- *Équité, diversité et inclusion en contexte syndical*
- *Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical*

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

La déléguée et le délégué syndical

Les personnes déléguées syndicales sont la pierre angulaire d'une section locale. Sans elles, il serait très difficile de bâtir une réelle solidarité entre les membres. Les déléguées et délégués syndicaux connaissent bien leurs membres, leur milieu de travail, les problèmes et les défis qui y sont présents.

Leur rôle a évolué au cours des dernières années. La composition démographique des milieux de travail est plus diversifiée. Plusieurs générations de travailleurs et de travailleuses s'y côtoient et ils sont très souvent composés de personnes d'origines diverses, avec des référents culturels différents. Les membres ont aussi accès à davantage d'information, même si elle n'est pas toujours d'une grande qualité. Beaucoup d'entre eux sont influencés par les fausses nouvelles qui sont diffusés dans les médias sociaux. Les employeurs ont aussi transformé leur manière de faire. Les nouvelles stratégies patronales peuvent mettre en compétition le sentiment d'appartenance des membres à leur employeur et leur sentiment d'appartenance à leur syndicat.

C'est dans ce contexte fluctuant que le rôle des personnes déléguées syndicales prend tout son sens. En étant une référence fiable pour les membres, elles assurent la cohésion de leur section locale.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre le rôle des personnes déléguées ;
- Réaliser l'importance d'animer la vie syndicale ;
- Acquérir des habiletés pour intervenir auprès des membres ;
- Comprendre le contexte syndical et les raisons qui motivent les gens à se syndiquer ;
- Comprendre la structure d'une section locale et le rôle des affiliations ;
- Développer des stratégies d'analyse du milieu ;
- Se familiariser avec les principes orientant la défense des membres ;
- Comprendre ce qu'est un grief ;
- Acquérir une méthode d'enquête de grief ;
- S'initier à la rédaction d'un libellé de grief.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus, aux personnes déléguées syndicales, ainsi qu'aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

Communication et la prise de parole dans nos syndicats

Prendre la parole en public est une action difficile, voire impossible pour certaines personnes. Malheureusement, cette crainte de s'exprimer publiquement prive trop souvent les débats syndicaux de points de vue pertinents, qui auraient pu enrichir la réflexion collective d'un apport original. Pour cette raison, prendre la parole est primordiale dans le cadre de nos instances syndicales.

On croit à tort qu'une personne qui s'exprime bien et avec facilité en public dispose d'un don particulier pour l'éloquence, que cette aisance à parler devant un auditoire est innée et qu'elle ne s'apprend pas. L'expérience démontre au contraire que cette habileté se développe avec la pratique et la prise de conscience des conditions qui facilite une bonne communication verbale.

Cette formation a pour objectif d'outiller les participantes et les participants avec des stratégies de prise de la parole qui prennent en considération leur style personnel.

Contenu et objectifs du cours

- Apprendre les principes d'une bonne communication ;
- Réaliser l'importance de l'écoute dans la communication ;
- Prendre conscience de nos habiletés en matière de communication ;
- S'initier aux règles d'une intervention en public ;
- Comprendre les principes de la communication dans le cadre d'un comité syndical ;
- Comprendre les principes de la communication dans le cadre d'une assemblée générale.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, ainsi qu'à toute personne pour qui une bonne maîtrise de la communication orale est importante dans l'exercice de ses fonctions syndicales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

S'outiller pour la résolution de conflits

Les conflits sont déterminants dans une organisation. Ils peuvent tout aussi bien faire obstacle au développement, que le favoriser. Tout dépend de la capacité des leaders à les identifier et, surtout, de leur capacité à agir sur ceux-ci.

Plusieurs situations peuvent engendrer des conflits dans nos milieux de travail. Qu'il s'agisse de changements au niveau de l'organisation du travail, de réduction des effectifs, de surcharge de travail ou de tensions politiques et sociales, les causes de conflits sont nombreuses.

Devant ce constat, il faut reconnaître que faire partie d'une structure syndicale implique d'avoir parfois à gérer des situations conflictuelles. C'est pourquoi cette formation a été élaborée. Son objectif principal est d'offrir une méthode d'intervention à toutes les personnes qui sont interpellées lorsque des conflits surgissent dans leur syndicat.

Contenu et objectifs du cours

- Réaliser qu'il existe différents types de conflit en milieu de travail ;
- Se sensibiliser aux enjeux de pouvoir, de discrimination et d'inégalité dans le cadre des conflits ;
- Développer des stratégies d'intervention qui sont adaptées aux différents contextes ;
- Développer des stratégies pour prévenir les conflits et maintenir la solidarité entre nos membres.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes ou dirigeants, aux personnes déléguées syndicales ou sociales, ainsi qu'aux membres de comités qui doivent intervenir pour résoudre des conflits.

ATTENTION !

Cette formation ne traite pas de harcèlement psychologique ou sexuel. Elle n'aborde pas non plus les litiges liés à l'application d'une convention collective, ni la gestion des griefs.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation

Qu'importe notre milieu - de travail ou syndical - les médias sociaux sont utiles pour diffuser de l'information, éduquer, échanger, partager et mobiliser. Ils sont omniprésents et sont devenus des outils de communication incontournables. La diversité et la facilité d'accès aux différents médias sociaux font en sorte qu'ils permettent une diffusion large et rapide de l'information.

Le mouvement syndical a donc tout intérêt à les utiliser pour transmettre ses valeurs et ses messages, pour rejoindre ses membres, introduire des débats, mobiliser ses militants et militantes et faire une place nouvelle à la démocratie. Il est donc de notre responsabilité de les utiliser en faisant circuler une information syndicale de qualité, accessible et mobilisatrice. Ce cours a été conçu pour permettre aux participants et participantes d'acquérir des outils afin de dynamiser la vie syndicale de leur section locale. Il permet également de mieux comprendre les médias sociaux afin de pouvoir en faire une utilisation optimale et responsable.

Contenu et objectifs du cours

- Identifier les enjeux, les avantages et les risques entourant l'utilisation des médias sociaux dans les organisations syndicales ;
- Acquérir des outils permettant d'optimiser le potentiel des médias sociaux pour les sections locales ;
- Développer de bonnes pratiques en matière de gestion des médias sociaux ;
- Se familiariser avec les règles de rédaction et de communication propres aux médias sociaux ;
- Comprendre l'importance d'adopter des pratiques mobilisatrices sur les médias sociaux ;
- Prendre conscience des conséquences possibles de l'utilisation des médias sociaux par nos membres et par les officiers et officières des sections locales.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux personnes responsables de l'information dans leur section locale, aux dirigeantes et dirigeants, ainsi qu'aux membres de comités qui utilisent les médias sociaux pour informer les membres.

ATTENTION !

Il est recommandé que vous apportiez un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent lors de cette formation.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

Le RREGOP – le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Les questions liées à la retraite sont d'une grande importance pour nos membres. C'est pourquoi les représentantes et les représentants syndicaux doivent être en mesure d'y répondre adéquatement.

Cette formation a été conçue pour leur permettre de comprendre les particularités du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le RREGOP. Elle leur permet aussi d'acquérir les connaissances nécessaires pour qu'ils et elles puissent informer correctement leurs membres à propos de leur régime de retraite et de les accompagner lorsqu'ils franchissent cette étape de leur vie.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre le fonctionnement général du RREGOP ;
- Se familiariser avec les principaux concepts qui sous-tendent ce régime : les cotisations, les années de service et l'admissibilité à une rente ;
- Apprendre à évaluer le montant d'une rente de retraite avec ou sans réduction ;
- Identifier les situations où il est possible de procéder à un rachat de service, ainsi que les conditions qui y donnent ouverture ;
- Se familiariser avec certaines des règles qui permettent un aménagement du temps de travail, tel que le congé sabbatique à traitement différé et le départ à la retraite progressif ;
- Comprendre les impacts de certaines situations sur la décision de prendre sa retraite ou sur les rentes versées par le RREGOP, telle que la cessation d'emploi avant l'admissibilité à la retraite, la maladie en phase terminale, le décès et la séparation des droits accumulés en cas de rupture de la vie à deux ;
- Se familiariser avec la coordination du RREGOP au Régime de rentes du Québec ;
- Comprendre les procédures de contestation permettant d'exercer un recours à l'encontre d'une décision défavorable rendue par Retraite Québec.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, aux membres de comités et à toutes les personnes qui doivent renseigner les membres au sujet du RREGOP et traiter les dossiers concernant ce régime de retraite.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

Équité, diversité et inclusion en contexte syndical

Le mouvement syndical est un acteur important de la société québécoise. Bien que nos luttes visent d'abord et avant tout à assurer de meilleures conditions de travail à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, il ne faut pas oublier que notre engagement social et politique est tout aussi fondamental.

La population québécoise se diversifie. Les membres que nous représentons l'incarnent bien. Il est donc important que les syndicats reconnaissent cette diversité et qu'ils la comprennent afin bien représenter leurs membres. Nous devons aussi reconnaître la richesse que la diversité apporte à notre mouvement. L'un des moyens d'y parvenir est de changer nos façons de faire et de mettre en place des pratiques syndicales qui font en sorte que tous nos membres se sentent inclus. L'avenir du mouvement syndical en dépend.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre les notions d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi que la façon dont elles s'appliquent en contexte syndical ;
- Comprendre les différentes identités auxquelles nos membres peuvent s'associer ;
- Savoir reconnaître les impacts de nos préjugés et de nos biais sur nos décisions, nos membres et notre action syndicale ;
- Réfléchir aux comportements et aux actions qui favorisent l'inclusion de toutes et de tous ;
- Prendre conscience des enjeux liés aux iniquités sociales ;
- Renforcer les valeurs qui guident notre action syndicale ;
- Réfléchir aux pratiques et aux stratégies qui permettent de bâtir des milieux de travail inclusifs.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, aux déléguées et délégués syndicaux, aux membres de comités, ainsi qu'aux militantes et militants qui souhaitent bâtir des milieux de travail plus inclusifs.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical

Les personnes en situation de handicap font partie des groupes qui rencontrent le plus de barrières en matière d'embauche, d'inclusion et de maintien en emploi. Avec leurs valeurs de justice sociale, d'équité et de solidarité, les syndicats peuvent être des acteurs de premier plan pour promouvoir l'accès de ces personnes au marché du travail.

La population québécoise se diversifie. Les membres que nous représentons l'incarnent bien. Il est donc important que les syndicats reconnaissent cette diversité et qu'ils la comprennent afin bien représenter leurs membres. Nous devons aussi reconnaître la richesse que la diversité apporte à notre mouvement. L'un des moyens d'y parvenir est de changer nos façons de faire et de mettre en place des pratiques syndicales qui font en sorte que tous nos membres se sentent inclus. L'avenir du mouvement syndical en dépend.

Contenu et objectifs du cours

- Favoriser l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap dans les milieux de travail syndiqués ;
- Comprendre la diversité des handicaps ;
- Prendre conscience de la réalité des personnes en situation de handicap et de l'importance d'avoir des milieux de travail inclusifs ;
- Comprendre le rôle que les syndicats peuvent jouer en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Acquérir des outils favorisant des pratiques inclusives ;
- Découvrir les ressources externes spécialisées qui peuvent collaborer avec les syndicats pour mettre en œuvre des actions favorisant l'inclusion.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, aux déléguées et délégués syndicaux, aux membres de comités, ainsi qu'aux militantes et militants qui souhaitent bâtir des milieux de travail plus inclusifs.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

Féminisme intersectionnel et syndicalisme

Pour transformer les milieux syndicaux en espaces véritablement inclusifs, il est essentiel de comprendre comment les discriminations systémiques – liées au genre, à la race, à la situation de handicap, à la classe sociale, à l'orientation, etc. – s'entrecroisent et se reproduisent dans les structures de pouvoir.

Le féminisme intersectionnel, combiné à une analyse de classe, fournit un cadre solide pour identifier ces inégalités et les combattre. Cette formation vise à renforcer les capacités des sections locales à mettre en place des actions concrètes en faveur de l'équité. Elle vise également à encourager la pleine participation de tous les membres, en particulier celle des personnes les plus marginalisées.

Contenu et objectifs du cours

- Se familiariser avec les fondements du féminisme intersectionnel et leurs liens avec l'analyse de classe ;
- Analyser la manière dont les oppressions systémiques (genre, classe, handicap, etc.) s'entrecroisent dans les milieux de travail et syndicaux ;
- Développer des outils pour passer de la prise de conscience à l'action collective ;
- Proposer des stratégies concrètes pour construire des milieux syndicaux plus inclusifs, solidaires et équitables.

Durée du cours

Une journée.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, aux déléguées et délégués syndicaux, aux membres de comités, ainsi qu'aux militants et militantes qui souhaitent bâtir des milieux de travail plus inclusifs.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE LA STRUCTURE SYNDICALE

L'action politique – un outil d'action syndicale

La politique fait partie intégrante de nos vies. Les choix des gouvernements, quelles que soient leur plateforme électorale, influencent indéniablement notre quotidien. Certains choix politiques contribuent à améliorer la vie des travailleurs et des travailleuses, alors que d'autres, au contraire, la rende plus précaire.

En tant qu'acteurs sociaux importants, les syndicats ont également un rôle à jouer dans la sphère politique. Leurs actions dans les milieux de travail sont politiques, mais elles sont de l'ordre DU politique et non pas DE LA politique. Ces notions, bien qu'apparentées, ne sont pas pour autant synonymes.

Ainsi, l'action politique des syndicats n'est pas partisane. Elle vise plutôt à instaurer une société plus juste, égalitaire, démocratique et solidaire. Au cours des dernières années, les organisations syndicales ont œuvré pour remettre l'action politique au centre de leurs réflexions.

Pour contrer le discours de la droite, il est essentiel que nous puissions rejoindre nos membres, que nous les écoutions et que nous trouvions des moyens novateurs pour les impliquer et les mobiliser face aux inégalités sociales et économiques. Il est primordial que nos structures syndicales, ainsi que nos militantes et militants se sentent directement concerné(e)s par les grands enjeux sociaux et politiques de notre époque et qu'elles et ils adhèrent aux valeurs qui guident les actions du mouvement syndical.

Contenu et objectifs du cours

- Prendre conscience que nos gestes et nos actions quotidiennes sont à la fois politiques et déterminés par la politique ;
- Développer un esprit critique face à nos choix politiques ;
- Comprendre les grandes tendances présentes sur l'échiquier politique ;
- Réfléchir à l'importance de la mobilisation citoyenne en matière de politique ;
- Comprendre les valeurs sur lesquelles reposent les partis politiques et leurs programmes électoraux ;
- Réfléchir à ce que pourrait être un projet de société syndical ;
- Acquérir des outils pour initier des conversations politiques avec nos membres ;
- Réfléchir aux moyens à prendre pour repolitiser nos milieux de travail.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

À l'ensemble des structures syndicales, ainsi qu'aux militants et militantes qui souhaitent agir pour se réapproprier l'action politique citoyenne.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

- *La négociation collective*
- *Préparation à un conflit – juridiction provinciale ou fédérale*
- *L'appui aux négociations*
- *Le dossier du grief*
- *Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance*
- *Les droits parentaux*
- *L'administration et la négociation de nos régimes de retraite*
- *Introduction aux avantages sociaux – retraite et assurances*
- *Le travail des membres de comité*

La négociation collective

Bien se préparer est essentiel pour un comité de négociation. Sans préparation rigoureuse, il est presque impossible d'atteindre nos objectifs.

Anticiper les demandes de l'employeur et ses stratégies à la table de négociation, développer les arguments sur lesquels reposent les demandes syndicales, travailler en équipe et créer une synergie au sein du comité, apprendre à communiquer et savoir jusqu'où il faut maintenir nos positions sont autant de défis que les membres d'un comité de négociation doivent apprendre à relever.

Cette formation vise à outiller les représentantes et les représentants syndicaux qui siègent au comité de négociation de leur section locale en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre les règles guidant la formation d'un comité de négociation, ainsi que ses responsabilités ;
- Réaliser l'importance d'une bonne préparation à toutes les étapes du processus de négociation ;
- Se doter d'une méthode de prise de décision collective ;
- Comprendre les étapes de la constitution du cahier de demandes ;
- Planifier la préparation stratégique d'une négociation ;
- Analyser le cadre légal qui régit une négociation ;
- Se familiariser avec la rédaction de clauses de convention collective ;
- S'initier aux techniques de négociation ;
- Développer une méthode de travail efficace ;
- Comprendre quelles sont les attitudes à adopter à la table de négociation ;
- Comprendre le travail qui doit être fait après avoir conclu une entente de principe.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de négociation et aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

Il est recommandé d'inscrire tous les membres du comité de négociation au même cours afin de créer une solidarité entre eux dès le départ.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Préparation à un conflit (juridiction provinciale et fédérale)

Le contexte des relations de travail au Québec est indéniablement devenu plus difficile au cours des dernières années. De plus en plus de négociations nécessitent le recours à des moyens de pression pour déboucher sur la conclusion d'une convention collective.

Parfois, il faut même recourir à la grève pour parvenir à conclure une convention collective satisfaisante. Lorsqu'une telle situation se produit, il faut savoir s'organiser pour construire un rapport de force efficace.

Le but de cette formation est de fournir les connaissances et les outils qui permettront aux personnes responsables de la négociation et/ou de la mobilisation de faire d'un conflit une occasion de gains durant la négociation.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre le cadre législatif qui s'applique à un conflit ;
- Se familiariser avec les droits et obligations des parties pendant un conflit ;
- Comprendre quelles sont nos obligations en matière de services essentiels (juridiction provinciale) ou celles relatives au maintien des activités nécessaires (juridiction fédérale) ;
- Réfléchir aux moyens à mettre de l'avant pour établir un véritable rapport de force face à l'employeur ;
- Prendre connaissance des quatre axes sur lesquels repose la réussite d'un conflit ;
- Réfléchir aux actions à poser pour se préparer à un conflit ;
- Faire un survol des règlements de la Caisse nationale de grève ;
- Comprendre les différents formulaires devant être présentés pour obtenir des indemnités de la Caisse nationale de grève ;
- Faire un survol des situations problématiques les plus fréquentes lors d'un conflit afin de savoir comment y réagir.

Durée du cours

Une journée.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de négociation et de mobilisation, ainsi qu'aux dirigeantes et aux dirigeants accompagnés de la personne conseillère syndicale assignée à leur section locale.

Ce cours doit obligatoirement être suivi afin de pouvoir obtenir des indemnités de la Caisse nationale de grève.

Ce cours n'est disponible que sur demande auprès du Service de la formation.

L'appui aux négociations

Pour faire des gains en négociation il faut avoir l'appui de l'ensemble de la structure syndicale. Toutes et tous doivent s'impliquer pour établir un véritable rapport de force. Le comité de négociation ne peut, à lui seul, atteindre tous les objectifs fixés par les membres. Qu'il s'agisse des personnes déléguées, des membres de comités ou des dirigeantes et dirigeants syndicaux, chacune et chacun a un rôle spécifique à jouer afin de créer une solidarité qui se traduira en un réel rapport de force.

Cette formation a été conçue pour outiller l'ensemble des personnes composant une structure syndicale afin qu'elles puissent contribuer à appuyer le comité de négociation.

Contenu et objectifs du cours

- Réfléchir aux demandes qui ont été formulées en vue de la ronde de négociation ;
- Faire le bilan de la consultation qui a été faite auprès de nos membres ;
- Comprendre le processus qui a mené au choix des demandes incluses dans le projet de négociation ;
- S'initier au cadre légal qui régit une négociation ;
- Se sensibiliser à l'importance d'établir une stratégie avant le début de la négociation ;
- Comprendre le travail du comité de négociation et l'importance de l'appuyer ;
- Analyser notre rapport de force face à l'employeur et réfléchir aux moyens qui pourraient être déployés pour l'augmenter ;
- Comprendre l'importance de mobiliser nos membres pendant la négociation ;
- Réfléchir aux moyens pour transmettre de l'information pertinente à nos membres pendant la négociation ;
- Réaliser l'importance du consensus et de la solidarité en période de négociation ;
- Comprendre notre rôle lorsque des moyens de pression devront être exercés.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

À toutes les personnes impliquées dans la structure syndicale, aux déléguées et délégués syndicaux, aux membres de comités et aux dirigeantes et dirigeants.

Ce cours n'est disponible que sur demande auprès du Service de la formation.

Le dossier du grief

Représenter ses membres de façon compétente est l'une des responsabilités les plus fondamentales pour un syndicat. Pour y parvenir, il faut constituer un dossier de grief solide.

Constituer un dossier complet sur chacune des situations litigieuses rapportées par nos membres est la meilleure façon d'espérer obtenir gain de cause. Un bon dossier fait souvent la différence entre gagner et perdre un arbitrage. Il s'avère un atout précieux pour la personne conseillère qui plaidera le dossier devant un arbitre.

Contenu et objectifs du cours

- Revoir le rôle du syndicat en matière de défense de ses membres ;
- Approfondir la notion de grief et les causes qui donnent ouverture au dépôt d'un grief ;
- Comprendre les principes qui doivent guider l'analyse lors de la vérification des droits ;
- Comprendre les éléments essentiels pour bâtir une preuve solide : les documents pertinents, les faits et les témoins ;
- Réaliser l'importance d'une bonne enquête de grief ;
- Se familiariser avec les principes guidant la rencontre avec la plaignante ou le plaignant ;
- S'initier aux méthodes d'interrogatoire des témoins ;
- Développer un esprit critique à l'égard d'une enquête de grief ;
- Apprendre à évaluer la preuve de l'employeur ;
- S'outiller pour les rencontres du comité de griefs avec l'employeur ;
- Apprendre à évaluer s'il est possible de régler un grief sans avoir recours à l'arbitrage ;
- Prendre conscience du devoir de représentation des syndicats ;
- Comprendre le déroulement habituel d'un arbitrage de grief.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de griefs, aux agentes et agents de griefs, aux dirigeantes et dirigeants impliqués au niveau des griefs.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi la formation :

La déléguée et le délégué syndical.

Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance

La sous-traitance et la commercialisation des services publics est présente dans presque tous les milieux de travail. Elle préoccupe et affecte plusieurs de nos membres.

La sous-traitance menace non seulement les emplois qu'ils occupent et la survie des sections locales, mais elle compromet également la qualité des services auxquels la population a droit. Il est donc impératif d'élaborer des stratégies syndicales pour lutter contre ces attaques du secteur privé.

Contenu et objectifs du cours

- Définir ce qu'est la sous-traitance ;
- Situer la sous-traitance par rapport aux autres formes de commercialisation des services publics ;
- Analyser le phénomène de la sous-traitance sous toutes ses formes ;
- Comprendre les arguments qui permettent de contrer la sous-traitance dans les milieux de travail ;
- Apprendre les règles de fonctionnement d'un comité anti-sous-traitance ;
- Assimiler la démarche d'enquête du SCFP en matière de sous-traitance ;
- Se familiariser avec les outils qui appuient la démarche d'enquête.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de lutte à la sous-traitance ou de négociation, ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

Les droits parentaux

Bien que le fait d'attendre un enfant ou d'être parent soit un heureux événement dans la vie des travailleurs et des travailleuses, il n'en demeure pas moins qu'il apporte son lot de bouleversements. Concilier le travail et la vie personnelle devient alors plus compliqué.

Pour y voir plus clair quant à leurs droits en tant que parents et personnes salariées, nos membres se tournent tout naturellement vers leur syndicat. Cette formation a été conçue pour outiller les représentants et les représentantes afin de pouvoir leur permettre de répondre aux interrogations de leurs membres en lien avec la parentalité.

Contenu et objectifs du cours

- Se sensibiliser aux impacts de la parentalité pour les travailleurs et les travailleuses ;
- Se familiariser avec la notion de projet parental pour autrui ;
- Comprendre quels sont les différents congés dédiés aux parents et aux futurs parents dans les lois ;
- Acquérir les connaissances de base en lien avec les prestations spéciales du régime d'assurance-emploi dont peuvent bénéficier les parents ;
- Comprendre les droits et obligations des personnes salariées en lien avec la parentalité ;
- Se familiariser avec les règles du Régime québécois d'assurance parentale, le RQAP ;
- Comprendre le processus de demande de prestations d'assurance parentale ;
- Saisir les impacts de certaines situations particulières sur les droits des futurs parents, telles l'interruption de grossesse et les grossesses ou adoptions successives ;
- Comprendre quels sont les recours possibles à la suite d'une décision défavorable du RQAP ;
- Acquérir des outils pour accompagner nos membres lors d'un retrait préventif ou de la réaffectation d'une travailleuses enceinte ou qui allaite ;
- Réaliser l'importance de négocier des dispositions relatives aux droits parentaux dans les conventions collectives.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres des comités, aux dirigeantes et dirigeants syndicaux et à toutes les personnes qui doivent informer les membres en matière de parentalité.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Introduction aux avantages sociaux – retraite et assurances

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ



De nos jours, les régimes de retraite et les assurances représentent une part importante des avantages sociaux prévus aux conventions collectives. Ils sont primordiaux, car ils assurent la sécurité financière de nos membres, qu'ils soient au travail ou retraités.

Toutefois, depuis plusieurs années, les coûts associés à ces avantages ne cessent d'augmenter. Ce n'est donc pas sans raison qu'ils sont devenus une réelle préoccupation pour les employeurs, les syndicats et leurs membres. C'est pourquoi les enjeux qu'ils représentent occupent une place de plus en plus importante lors d'une négociation.

Cette formation d'une journée permet aux représentantes et aux représentants syndicaux d'acquérir certaines connaissances de base en matière de retraite et d'assurances afin de pouvoir mieux cerner les enjeux associés à ces avantages sociaux.

Contenu et objectifs du cours

- Réaliser l'importance que représentent les avantages sociaux dans les conditions de travail de nos membres ;
- Réfléchir à ce qui est nécessaire pour assurer une sécurité financière au moment de la retraite ;
- S'initier au fonctionnement des régimes publics de retraite, ainsi que la place qu'ils occupent dans les sources de revenus à la retraite ;
- S'initier aux différentes catégories de régimes privés de retraite, ainsi que leurs avantages et inconvénients ;
- Réaliser l'importance des assurances collectives ;
- Comprendre les causes à l'origine de l'augmentation des coûts liés aux assurances collectives, ainsi qu'aux conséquences de cette augmentation ;
- Réfléchir aux actions qui peuvent être posées par les syndicats en matière d'avantages sociaux.

Durée du cours

Une journée.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres d'un comité de négociation, de retraite ou d'assurances, aux dirigeantes et dirigeants de sections locales, ainsi qu'à toutes les personnes qui doivent informer les membres en matière d'avantages sociaux.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

L'administration et la négociation de nos régimes de retraite

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ



Les régimes de retraite sont parmi les avantages sociaux les plus importants des conventions collectives. La conjoncture économique, ainsi que les attaques répétées contre ces régimes mettent toutefois leur avenir en péril. Ce faisant, c'est également la sécurité financière de nos membres qui se trouve compromise au moment de leur retraite.

Cette formation permet aux personnes impliquées dans la négociation ou la gestion de leur régime de retraite de mieux comprendre les règles qui leur sont applicables. Elle leur apporte aussi les connaissances et les outils nécessaires pour mener à bien leur mandat et faire face aux enjeux actuels liés à la retraite.

La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite des sections locales de manière qu'ils puissent concerter leurs actions et leurs revendications dans le meilleur intérêt de leurs membres.

Contenu et objectifs du cours

- Réfléchir à ce qui est nécessaire pour assurer une sécurité financière au moment de la retraite ;
- Approfondir nos connaissances à propos des régimes publics de retraite, ainsi que la place qu'ils occupent dans les sources de revenus à la retraite ;
- Approfondir nos connaissances en matière de régimes de retraite privés ;
- Comprendre les caractéristiques des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées ;
- Réfléchir au rôle des politiques de placement, de financement et de prestations d'un régime de retraite privé, ainsi qu'à l'interrelation qui existe entre elles ;
- Comprendre le rôle d'un comité de retraite, ainsi que les règles de gouvernance qui s'y appliquent ;
- Réfléchir à la responsabilité fiduciaire d'un comité de retraite ;
- Réaliser l'importance de défendre les régimes de retraite privés prévus dans les conventions collectives, ainsi que les régimes publics de retraite

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux représentantes et représentants syndicaux qui sont membres d'un comité de négociation ou d'un comité de retraite, aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Le travail des membres de comités

Les membres syndicaux siégeant à un comité doivent être en mesure de défendre leurs dossiers avec compétence et efficacité devant l'employeur. Pour y parvenir, ils doivent acquérir une méthode de travail, bien se préparer et apprendre à travailler en équipe.

Être membres d'un comité implique également de faire rapport à l'exécutif ou aux membres, réunis en assemblée générale. Pour ce faire, il faut être en mesure de bien communiquer l'information.

Cette formation d'une journée, permet aux représentantes et aux représentants syndicaux d'acquérir les habiletés pratiques qui sont essentielles pour remplir adéquatement leur rôle au sein d'un comité.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre ce qu'il faut faire pour être crédible en tant que membre d'un comité et être respecté par les représentantes et représentants patronaux qui y siègent ;
- Apprendre les éléments qui assurent une bonne préparation des réunions d'un comité ;
- Acquérir des notions permettant d'argumenter efficacement avec l'employeur ;
- Réaliser l'importance de prendre des notes durant une réunion et d'acquérir une méthode pour le faire de façon efficace ;
- Apprendre à faire un rapport – écrit ou verbal – afin de transmettre l'information pertinente de manière intéressante et complète.

Durée du cours

Une journée.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux représentantes et représentants syndicaux siégeant à des comités, ainsi qu'aux dirigeantes et aux dirigeants de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Formation de base :

- *Introduction à la santé et sécurité du travail – juridiction provinciale et fédérale*

Volet prévention :

- *Le travail syndical en prévention*
- *Enquête d'accident*

Formation réparation :

- *Réclamation à la CNESST*
- *Contestation à la CNESST*

Formations thématiques :

- *Alerte aux décibels*
- *Violence conjugale – prévenir, intervenir et agir en milieu de travail*
- *Harcèlement psychologique – prévention et indemnisation (juridiction provinciale)*
- *Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail - prévention et indemnisation (juridiction fédérale)*
- *L'assignation temporaire et la réadaptation*

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Introduction à la santé et sécurité du travail (juridiction provinciale et fédérale)

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



Pour agir syndicalement en matière de santé et de sécurité, il faut tout d'abord comprendre comment nos membres perçoivent les dangers qui les entourent dans leur milieu de travail. Il faut également identifier les facteurs de risque susceptibles d'entraîner des lésions professionnelles. En effet, analyser notre milieu de travail est primordial pour orienter les actions et revendications des syndicats en matière de prévention des lésions professionnelles.

Cette formation permet aux personnes impliquées en santé et en sécurité dans leur section locale d'acquérir les connaissances de base qui leur serviront à identifier les risques présents dans leurs milieux. Elle leur permet également d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour informer adéquatement les membres sur leurs droits et sur les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité du travail.

Contenu et objectifs du cours

- Prendre conscience des risques existant dans nos milieux de travail ;
- Comprendre les conséquences que ces risques peuvent présenter pour l'intégrité physique et psychologique de nos membres ;
- Se renseigner sur les droits des travailleurs et des travailleuses en matière de santé et de sécurité du travail ;
- Identifier quelles sont les obligations de l'employeur lorsqu'il est question de santé et de sécurité du travail ;
- Comprendre la procédure à suivre lors d'un droit de refus et d'un retrait préventif ;
- Comprendre le rôle du syndicat en matière de santé et de sécurité du travail ;
- Prendre conscience de l'importance de l'action syndicale au quotidien pour améliorer les conditions de travail de nos membres en matière de santé et de sécurité du travail.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Ce cours s'adresse aux membres de comités de santé et de sécurité du travail, ainsi qu'à toute personne qui doit informer les membres en matière de santé et de sécurité.

Ce cours constitue un préalable à la plupart des formations en santé et sécurité du travail.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le travail syndical en prévention

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



La prévention des lésions professionnelles, c'est bien plus que l'utilisation de moyens individuels de protection. C'est d'abord et avant tout une question d'identification des risques. Pourtant, plusieurs employeurs prétendent que la prévention des accidents passe par la gestion des dangers, plutôt que par l'élimination de ceux-ci.

Cette façon d'aborder les risques suppose que les accidents surviennent en raison de la négligence des travailleurs et des travailleuses. Alors que les causes se situent généralement au niveau de l'organisation du travail, de l'aménagement des lieux et des équipements défectueux ou inadéquats. Malgré ce constat, les employeurs sont réticents à remettre en question les conditions dans lesquelles le travail est exécuté. Le résultat de cette situation est qu'ils en font le moins possible et que les risques perdurent dans les milieux de travail.

C'est pourquoi les syndicats doivent s'impliquer activement dans la prévention. Les représentantes et représentants en santé et en sécurité doivent agir pour forcer les employeurs à éliminer les dangers à la source. Nous devons développer une approche stratégique qui nous permettra d'atteindre nos objectifs lorsqu'il est question de prévention.

Contenu et objectifs du cours

- Se familiariser avec les droits et obligations des parties impliquées en matière de prévention ;
- Comprendre le rôle du comité de santé et de sécurité, ainsi que celui des représentantes et représentants en santé et en sécurité ;
- Se familiariser avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, ainsi que du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* ;
- S'initier au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, le SIMDUT ;
- Développer une stratégie d'action efficace.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux représentantes et représentants en santé et en sécurité, ainsi qu'aux membres de comités de santé et de sécurité du travail.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi la formation :

Introduction à la santé et sécurité du travail.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Enquête d'accident

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



Chaque année le nombre de lésions professionnelles ne cesse d'augmenter au Québec. Qu'il s'agisse d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, elles font de plus en plus de victimes. Certaines d'entre elles sont blessées ou mutilées, alors que d'autres perdent la vie.

Devant ce constat désastreux, l'action syndicale est plus que jamais nécessaire. Nous devons agir pour éviter que des lésions professionnelles ne se reproduisent. Nous devons agir pour défendre les membres que nous représentons et protéger leur intégrité physique et psychologique. Puisqu'il n'est pas raisonnable de s'en remettre aux employeurs pour enquêter sur les causes d'une lésion professionnelle, les syndicats doivent être en mesure de s'en charger.

Cette formation permet aux personnes s'occupant des dossiers de santé et de sécurité du travail de comprendre la démarche à suivre pour bien cerner les circonstances d'une lésion professionnelle, afin d'y apporter les solutions adéquates.

Contenu et objectifs du cours

- Réaliser l'importance de procéder à une enquête lorsque survient un événement ;
- Comprendre les étapes du cheminement d'une enquête d'accident ;
- Apprendre à interroger les témoins selon une perspective syndicale ;
- Différencier les faits, d'une interprétation des faits ;
- Approfondir ses connaissances sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, le SIMDUT ;
- Comprendre comment produire des recommandations qui permettent d'éliminer le danger à la suite des conclusions d'une enquête.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de santé et de sécurité du travail, ainsi qu'aux représentantes et représentants syndicaux qui procèdent à des enquêtes lorsque survient une lésion professionnelle.

Préalables

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi les formations :

Introduction à la santé et sécurité du travail et ***Le travail syndical en prévention.***

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Réclamation à la CNESST

La défense des personnes victimes d'une lésion professionnelle constitue une partie importante du travail d'un syndicat.

Afin de s'acquitter de cette responsabilité de façon compétente, les personnes en charge de ces dossiers doivent comprendre les droits et obligations prévus à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Elles doivent également être au fait de la façon dont il faut procéder pour déposer une réclamation à la CNESST et des bonnes pratiques d'accompagnement des travailleurs et des travailleuses victimes d'une lésion professionnelle afin de s'assurer que leurs droits soient respectés à chacune des étapes du processus.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre quel est le rôle du syndicat en matière de réparation d'une lésion professionnelle ;
- Établir quels sont les droits, obligations et recours prévus à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;
- Démystifier les concepts de lésion professionnelle, d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
- Réaliser l'importance de respecter les délais lors de la production d'une réclamation ;
- Comprendre les différentes étapes du cheminement d'une réclamation à la suite d'une lésion professionnelle ;
- Faire un survol des principales règles applicables en matière d'assignation temporaire et de réadaptation ;
- Comprendre comment compléter les différents formulaires liés au dépôt d'une réclamation pour lésion professionnelle.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de santé et de sécurité du travail, ainsi qu'aux représentantes et représentants s'occupant des dossiers de lésion professionnelle dans leur section locale.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi la formation :

Introduction à la santé et sécurité du travail.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Contestation à la CNESST

Les conséquences d'une lésion professionnelle sont nombreuses par les personnes qui en sont victimes. Elles affectent toutes les sphères de leur vie, que ce soit sur le plan monétaire, personnel ou professionnel.

C'est dans le but d'obtenir justice que les syndicats défendent avec vigueur leurs membres victimes d'une lésion professionnelle, autant devant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, que devant le Tribunal administratif du travail.

Pour espérer avoir gain de cause, il faut s'assurer de préparer un dossier solide et complet. Un bon dossier est un atout essentiel pour représenter et défendre efficacement nos membres à travers le processus de contestation de la CNESST et du TAT.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre en quoi consiste la contestation d'une décision de la CNESST ;
- Prendre conscience de l'importance de respecter les délais applicables à chacune des étapes du processus de contestation ;
- Comprendre comment préparer un dossier pour contester une décision de la CNESST ;
- Établir quels sont les éléments de preuve qu'il faut recueillir pour constituer un dossier de contestation ;
- Comprendre comment compléter les différents formulaires liés à une contestation ;
- S'initier à la manière de faire des représentations auprès de l'employeur dans le cadre d'un dossier de lésion professionnelle.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de santé et de sécurité du travail, ainsi qu'aux représentantes et représentants syndicaux s'occupant des dossiers de lésion professionnelle dans leur section locale.

Préalables

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi les formations :

Introduction à la santé et sécurité du travail et Réclamation à la CNESST.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Alerte aux décibels

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



Au cours des dernières années, les cas de surdité professionnelle se sont multipliés. Les travailleurs et les travailleuses qui en sont victimes sont de plus en plus nombreux au Québec.

Les dossiers réclamant la reconnaissance d'une surdité professionnelle sont des cas qui peuvent s'avérer complexes. Leur cheminement peut parfois être laborieux, en raison du caractère technique et factuel de la preuve à établir. C'est pourquoi les personnes en charge de ces dossiers doivent maîtriser les notions essentielles en cette matière afin d'être en mesure d'accompagner leurs membres qui sont atteints de surdité professionnelle tout au long du processus de réclamation.

Contenu et objectifs du cours

- Sensibiliser les représentantes et représentants syndicaux aux problèmes de santé causés par le bruit dans les milieux de travail ;
- Apprendre à discerner les divers types de bruit, comprendre quels sont leurs effets sur la santé, ainsi que les moyens permettant de réduire l'exposition au bruit ;
- Acquérir les outils permettant d'élaborer un plan d'action pour améliorer la situation dans les milieux de travail ;
- Permettre aux représentantes et aux représentants syndicaux de comprendre le processus d'indemnisation des personnes atteintes de surdité professionnelle, de manière à les accompagner à travers chacune des étapes du processus ;
- Se familiariser avec les lois et règlements applicables en matière de surdité professionnelle.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de santé et de sécurité du travail, ainsi qu'aux représentantes et représentants syndicaux s'occupant des dossiers de lésion professionnelle dans leur section locale.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi la formation :

Introduction à la santé et sécurité du travail.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Violence conjugale – prévenir, intervenir et agir en milieu de travail

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



La violence conjugale est un phénomène qui est malheureusement trop présent dans notre société. Lorsqu'une personne subit de la violence conjugale, celle-ci ne se manifeste pas uniquement dans la sphère privée. Cette violence peut également s'immiscer dans son milieu de travail. Les conséquences peuvent notamment se répercuter sur ses relations avec ses collègues, ainsi que sur sa productivité. Mais, il arrive également que le danger soit présent directement sur les lieux de travail.

Cette formation vise à fournir des connaissances utiles pour comprendre le phénomène de la violence conjugale et pour identifier ses manifestations. Elle permet également d'acquérir des outils pour la prévenir dans les milieux de travail et pour accompagner nos membres qui en sont victimes.

Contenu et objectifs du cours

- Se sensibiliser au phénomène de la violence conjugale et à ses manifestations au travail ;
- Apprendre à reconnaître les facteurs de risque associés à la violence conjugale ;
- Comprendre les obligations des employeurs en matière de violence conjugale sur les lieux de travail ;
- Comprendre quels sont les droits et recours des victimes de violence conjugale ;
- Apprendre à intervenir lorsqu'il est question de violence conjugale au travail ;
- Prendre conscience de l'importance de négocier des dispositions dans les conventions collectives pour assurer la sécurité et le soutien des victimes de violence conjugale dans leurs milieux de travail ;
- Se familiariser avec les ressources disponibles pour aider les personnes victimes de violence conjugale ;
- Comprendre le rôle du syndicat en matière de violence conjugale ;
- Réfléchir aux actions que peuvent poser les syndicats pour assister leurs membres qui sont victimes de violence conjugale.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de santé et de sécurité du travail, aux personnes déléguées syndicales et sociales qui interagissent avec les membres, ainsi qu'aux militantes et aux militants qui souhaitent dénoncer la violence conjugale et agir pour aider les personnes qui en sont victimes.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Harcèlement psychologique – prévention et indemnisation (juridiction provinciale)

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



La vie au travail constitue une part importante du quotidien des gens. C'est un lieu d'échanges, de rencontres et de sociabilité. La plupart du temps, les échanges demeurent empreints d'un professionnalisme qui favorise des relations saines et harmonieuses. Cependant, la vie en société implique que des conflits puissent surgir à l'occasion.

Les travailleurs et les travailleuses étant avant tout des êtres humains avec leur personnalité et leurs traits de caractère particuliers, il arrive que des affrontements d'idées, de valeurs ou d'appréciation deviennent la cause de relations conflictuelles, pouvant parfois se transformer en harcèlement psychologique.

Ce cours a été conçu afin d'outiller les personnes qui doivent intervenir lorsque de telles situations sont dénoncées dans les milieux de travail. Il s'adresse aux personnes qui doivent s'assurer du respect des dispositions prévues à la *Loi sur les normes du travail*, ainsi qu'à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Contenu et objectifs du cours

- Définir ce qu'est le harcèlement psychologique ;
- Acquérir des outils pour prendre en charge les situations de harcèlement psychologique au travail ;
- Développer une méthode pour intervenir en cas d'incident ou de plainte ;
- Comprendre les recours possibles pour les personnes victimes de harcèlement en milieu de travail ;
- Acquérir une méthode d'enquête efficace ;
- Comprendre le rôle du syndicat en matière de prévention du harcèlement psychologique.

Durée du cours

Trois jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, aux membres de comités de santé et de sécurité du travail et de griefs, aux personnes déléguées syndicales et sociales qui doivent intervenir lorsque des situations de harcèlement psychologique sont dénoncées dans les milieux de travail.

ATTENTION !

Cette formation s'adresse aux personnes dont le milieu de travail est de juridiction provinciale.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail – prévention et indemnisation (juridiction fédérale)

COURS SUBVENTIONNÉ PAR LA CNESST



La vie au travail constitue une part importante du quotidien des gens. C'est un lieu d'échanges, de rencontres et de sociabilité. La plupart du temps, les échanges demeurent empreints d'un professionnalisme qui favorise des relations saines et harmonieuses. Cependant, la vie en société implique que des conflits puissent surgir à l'occasion.

Les travailleurs et les travailleuses étant avant tout des êtres humains avec leur personnalité et leurs traits de caractère particuliers, il arrive que des affrontements d'idées, de valeurs ou d'appréciation deviennent la cause de relations conflictuelles, pouvant parfois se transformer en harcèlement psychologique.

Ce cours a été conçu afin d'outiller les personnes qui doivent intervenir lorsque de telles situations sont dénoncées dans les milieux de travail. Il s'adresse aux personnes qui doivent s'assurer du respect des dispositions prévues à la partie II du *Code canadien du travail* en matière de prévention de la violence, ainsi qu'à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre les notions de harcèlement et de violence au travail ;
- Se familiariser avec les droits prévus au *Code canadien du travail* et au *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* ;
- Acquérir des outils pour prendre en charge la prévention du harcèlement et de la violence ;
- Développer une méthode pour intervenir en cas d'incident ou de plainte ;
- Comprendre les recours possibles pour les personnes victimes de harcèlement ou de violence en milieu de travail ;
- Acquérir une méthode d'enquête efficace.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux dirigeantes et dirigeants, aux membres de comités de santé et de sécurité du travail et de griefs, aux personnes déléguées syndicales et sociales qui doivent intervenir lorsque des situations de harcèlement ou de violence au travail sont dénoncées.

ATTENTION !

Cette formation s'adresse aux personnes dont le milieu de travail est de juridiction fédérale.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS – SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L'assignation temporaire et la réadaptation

Les employeurs utilisent trop souvent l'assignation temporaire comme outil de gestion des dossiers de lésion professionnelle, alors que la loi la situe dans le cadre d'un programme de réadaptation.

Cette formation d'une journée permet aux participantes et aux participants d'approfondir leurs connaissances en matière d'assignation temporaire et de réadaptation.

Contenu et objectifs du cours

- Définir en quoi consiste la réadaptation et son application au sens de la loi ;
- Comprendre le processus d'assignation temporaire, ainsi que les conditions permettant à un employeur d'y avoir recours ;
- Réaliser l'importance de choisir un médecin qui soit au fait des enjeux liés à l'assignation temporaire d'une personne victime d'une lésion professionnelle ;
- Comprendre la procédure de contestation d'une assignation temporaire ;
- Se familiariser avec les obligations des employeurs et de la CNESST en matière de versement du salaire et d'indemnité de remplacement du revenu pendant une assignation temporaire ;
- Explorer des pistes d'action que les syndicats peuvent mettre en place pour faire respecter les objectifs de l'assignation temporaire et de la réadaptation par les employeurs.

Durée du cours

Une journée.

À qui s'adresse ce cours ?

Aux membres de comités de santé et sécurité du travail, ainsi qu'aux représentantes et représentants syndicaux s'occupant des dossiers de lésion professionnelle dans leur section locale.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES

- *Mon syndicat*
- *Prendre en main sa retraite*

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES

Mon syndicat

Sans ses membres et la solidarité qui existe entre eux, un syndicat n'a aucune raison d'être. Mais, pour que ceux-ci aient envie de s'impliquer dans leur section locale, encore faut-il qu'ils comprennent le rôle important que joue un syndicat dans la vie des travailleurs et des travailleuses qu'il représente.

Bien que l'implication de tous et de toutes soit primordiale, il arrive cependant que le manque d'information devienne un obstacle à l'engagement syndical. C'est pour favoriser une prise de conscience chez les membres que la formation *Mon syndicat* a été élaborée. Cette courte formation d'initiation à la vie syndicale devrait être suivie par tous les membres du SCFP au Québec.

Contenu et objectifs du cours

- Prendre conscience des problèmes présents dans le milieu de travail et réaliser que ceux-ci sont communs à l'ensemble des membres de la section locale ;
- Réfléchir aux solutions qui pourraient être mises en place pour atténuer ces problèmes par le biais de :
 - la négociation d'une convention collective ;
 - le respect de la convention collective et, au besoin, le dépôt de griefs ;
 - le bon fonctionnement d'une section locale ;
- Comprendre le fonctionnement d'une section locale, du SCFP, ainsi que des différentes affiliations auxquelles adhèrent les syndicats ;
- Sensibiliser nos membres au fait que le syndicat concerne tout le monde et que tous et toutes doivent s'y impliquer afin d'établir un véritable rapport de force face à l'employeur.

Durée du cours

Environ quatre heures.

À qui s'adresse ce cours ?

À tous les membres d'une même section locale.

Ce cours peut être organisé en tout temps, selon les besoins d'une section locale et la disponibilité de ses membres.

Au moins une dirigeante ou un dirigeant devra être présent à la session afin de pouvoir répondre aux questions qui concernent la régie interne du syndicat local.

Ce cours n'est disponible que sur demande auprès du Service de la formation.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES

Prendre en main sa retraite

Pour beaucoup de nos membres, le travail occupe une place centrale dans leur vie. Il leur permet de se définir dans un monde où la productivité confère un statut et une valeur aux travailleurs et aux travailleuses. Dans ce contexte, préparer sa retraite permet de réussir le passage d'une vie professionnelle active à une vie dont les priorités changent.

Certaines préoccupations sont communes à toutes les personnes qui songent à la retraite. Parmi celles-ci se trouvent l'organisation de son temps, la perte de repères et la suffisance des revenus. Il est donc important de prévoir l'impact de ces changements majeurs afin de pouvoir s'y adapter. La préparation à la retraite permet d'amorcer une réflexion dont l'objectif est justement de prendre conscience de ces changements et des mesures à mettre en place pour les minimiser.

Se préparer à la retraite devrait faire partie intégrante du processus qui mènera les travailleurs et les travailleuses vers cette nouvelle étape de leur vie. En offrant la formation *Prendre en main sa retraite* à leurs membres, les sections locales peuvent contribuer à faire de cette étape une réussite.

Contenu et objectifs du cours

- Permettre à nos membres de cerner leur vision personnelle de la retraite ;
- Prendre conscience que l'état de santé peut influencer la qualité de vie des personnes retraitées et que certaines habitudes peuvent être modifiées afin de l'améliorer ;
- Réfléchir aux différents aspects financiers et juridiques en lien avec la retraite : les régimes de retraite publics et privés, les testaments et assurances, etc. ;
- Comprendre que certains changements sont inévitables au moment de la retraite, notamment au niveau des relations interpersonnelles et de la gestion de l'horaire ;
- Prendre conscience que les personnes retraitées doivent développer de nouveaux centres d'intérêt qui remplaceront la place qu'occupait le travail dans leur vie ;
- Réaliser que les syndicats ont un rôle à jouer pour améliorer la qualité de vie des personnes retraitées, notamment en négociant des dispositions dans les conventions collectives.

Durée du cours

Deux jours.

À qui s'adresse ce cours ?

À tous les membres préoccupés par la retraite, peu importe leur âge, ainsi qu'à leurs conjointes et conjoints.

Ce cours peut être organisé en tout temps, selon les besoins d'une section locale et la disponibilité des membres.

Au moins une dirigeante ou un dirigeant devra être présent à la session afin de pouvoir répondre aux questions qui concernent le régime de retraite applicable aux membres.

Ce cours n'est disponible que sur demande auprès du Service de la formation.

GUIDE À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS ET PRIORITÉS EN FORMATION

	COURS PRIORITAIRES	COURS SUGGÉRÉS
Exécutif	Présidente, Président <ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux OU <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Procédures d'assemblée • Communication et la prise de parole dans nos syndicats • La négociation collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • Harcèlement psychologique – prévention et indemnisation OU <ul style="list-style-type: none"> • Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail – prévention et indemnisation • S'outiller pour la résolution de conflits • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Équité, diversité et inclusion en contexte syndical • Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical • Féminisme intersectionnel et syndicalisme • Le dossier du grief
Vice-présidente, Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux OU <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Procédures d'assemblée • Communication et la prise de parole dans nos syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La négociation collective • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Équité, diversité et inclusion en contexte syndical • Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical • Féminisme intersectionnel et syndicalisme • Le dossier du grief
Secrétaire-trésorier, Secrétaire-trésorière	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux OU <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndicats • Procédures d'assemblée • Communication et la prise de parole dans nos syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La négociation collective • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
Secrétaire archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux OU <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Le rôle des secrétaires archivistes • Procédures d'assemblée • Communication et la prise de parole dans nos syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La négociation collective • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation

	Directrice, Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux OU <ul style="list-style-type: none"> • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • S'outiller pour la résolution de conflits • Communication et la prise de parole dans nos syndicats • Procédures d'assemblée • La négociation collective • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail syndical en prévention • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Équité, diversité et inclusion en contexte syndical • Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndicale • Féminisme intersectionnel et syndicalisme • Le dossier du grief
Comités	Négociation	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • La négociation collective • Préparation à un conflit 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux négociations • Communication et la prise de parole dans nos syndicats • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Les droits parentaux • Équité, diversité et inclusion en contexte syndical • Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical • Féminisme intersectionnel et syndicalisme • Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance • Introduction aux avantages sociaux • L'administration et la négociation de nos régimes de retraite
	Griefs	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le dossier du grief • Le travail des membres de comités 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et la prise de parole • La négociation collective
	Condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Les droits parentaux • Équité, inclusion et diversité en contexte syndical • Féminisme intersectionnel et syndicalisme • Le travail des membres de comités 	
	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail syndical en prévention • Enquête d'accident • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Alerte aux décibels • Le travail des membres de comités 	<ul style="list-style-type: none"> • L'assignation temporaire et la réadaptation
	Aide aux accidentées et accidentés du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la santé et sécurité du travail • Réclamation à la CNESST • Contestation à la CNESST • Alerte aux décibels • Violence conjugale – prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Harcèlement psychologique – prévention et indemnisation OU <ul style="list-style-type: none"> • Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail – prévention et indemnisation • L'assignation temporaire et la réadaptation • Le travail des membres de comités 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail syndical en prévention • Enquête d'accident
	Sous-traitance	<ul style="list-style-type: none"> • Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail des membres de comités

	Retraite et assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Le RREGOP • L'administration et la négociation de nos régimes de retraite • Introduction aux avantages sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail des membres de comités
	Mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à un conflit • Appui aux négociations 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation • Équité, diversité et inclusion en contexte syndical
	Communications	<ul style="list-style-type: none"> • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et la prise de parole dans nos syndicats • Préparation à un conflit
Déléguée, Délégué	Déléguée, Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Introduction à la santé et sécurité du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux négociations • Violence conjugale : prévenir, intervenir et agir en milieu de travail • Équité, diversité et inclusion en contexte syndical • Inclusion des personnes en situation de handicap en contexte syndical • Féminisme intersectionnel et syndicalisme
Membres	Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Mon syndicat • Prendre en main sa retraite 	

Pour le contenu, la durée et les préalables des diverses formations, veuillez-vous référer à la section portant sur chacune des formations dans le *Répertoire de cours*. Pour l'horaire, consulter le *Programme de formation*.

